Zeitschrift: PS info : nouvelles de Pro Senectute Suisse

Herausgeber: Pro Senectute Suisse

Band: - (2000)

Heft: 4

Artikel: 11ème révision de l'AVS : et la suite?

Autor: Seifert, Kurt

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-789331

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

11^{ème} révision de l'AVS : et la suite ?

La proposition du président d'un parti gouvernemental de relever l'âge de la retraite pour les hommes et les femmes à 66, voire 67 ans, a brièvement occupé la scène du théâtre politico-social de l'été. Le test de l'opinion publique n'a pas réussi, mais la bataille autour de l'âge de la retraite n'est pas encore terminée. Il est parfaitement possible de mener une politique sociale dans ce domaine.

Franz Steinegger, président du Parti radicaldémocratique suisse (PRD), a profité de la pause estivale, pour que l'écho médiatique donne suffisamment de poids à sa proposition. Jusqu'à maintenant, l'âge de la retraite représentait, dans une certaine mesure, un sujet tabou. Désormais, il devrait en aller autrement : pour financer les rentes de l'AVS, un relèvement de l'âge de la retraite à 66 ou 67 ans s'impose, en plus de la croissance économique. A ces conditions, on pourrait alors renoncer à l'augmentation de la TVA, telle que prévue dans la 11ème révision de l'AVS. Ainsi, pour F. Steinegger, dont l'interview a connu un large retentissement, « la question qui se poserait au peuple est assez simple : voulez-vous repousser l'âge de la retraite ou payer davantage d'impôts? » (Aargauer Ztg 17 juillet 2000)

D'une enquête rapide de *Blick*, il ressort que le peuple, dans sa majorité, ne veut ni d'une solution, ni de l'autre. Les citoyens refusent cette alternative. Seuls 10% des personnes interrogées soutiennent l'idée du président des radicaux. Un quart s'accommoderait d'une augmentation de 1,5% de la TVA, plutôt que du relèvement de l'âge de la retraite. 58% préfèrent s'en tenir au statu quo. (Blick, 20 juillet)

Un repos mérité

F. Steinegger n'accorde pas la priorité à la flexibilisation de l'âge de la retraite à partir

de 62 ans, comme la prévoit le Conseil fédéral. Cette question est à mettre en relation avec le fort taux de chômage des années passées. Maintenant la pression a cessé. Forte de sa croissance, l'économie a de nouveau besoin de travailleurs âgés. Pourtant, une solution s'impose pour toutes celles et ceux qui ont épuisé leurs forces. (Aargauer Ztg 17 juillet)

Là encore, ce point de vue contredit l'opinion populaire : il vaudrait mieux abaisser l'âge de la retraite et l'assouplir. Car chacun devrait pouvoir anticiper sa retraite en fonction de son état de santé. « De nombreux métiers usent fortement celles et ceux qui le pratiquent », écrit Odette Muff de Lengnau BE dans *Blick*. Philippe Favre de Zurich renchérit : « Chacun a le droit humain et social de se reposer et de jouir d'une retraite méritée. A 60 ans, on a suffisamment donné » (Blick 19 juillet)

La réalité du monde du travail contredit, au moins en partie, l'affirmation selon laquelle les seniors ont retrouvé leur chance sur le marché de l'emploi. La *Neue Zürcher Zeitung* l'a bien observé récemment : les personnes âgées et peu qualifiées restent difficiles à placer (NZZ 10 – 11 juin) Une enquête menée à l'instigation du Secrétariat d'Etat pour l'économie (SECO) conclut que les personnes de plus de 50 ans au chômage « ne s'en sortent guère mieux qu'au plus fort de la crise » (Tages Anzeiger, 19 mai)

Mettre fin à l'exercice ?

Si le débat n'est pas toujours aussi vif qu'en Suisse alémanique, quelques quotidiens romands ont publié plusieurs lettres de lecteurs en grande majorité opposées à F. Steinegger, mais proposant d'autres solutions de financement. En outre, dans un commentaire de 24 Heures (18 juillet), la chroniqueuse Christiane Imsand, observe que l'aile romande du PRD, beaucoup plus sensible aux préoccupations sociales, ne se reconnaîtra pas dans la position de son président.

Pourtant, cette discussion a apporté sur un point la clarté qui manquait jusqu'ici : les propositions du Conseil fédéral sur la 11ème révision de l'AVS ne jouissent guère de l'appui des partis politiques. Un échec de cette révision paraît tout à fait possible et n'aurait rien de catastrophique pour F. Steinegger. (Aargauer Ztg). Présidente pressentie du Parti socialiste Suisse (PSS), Christiane Brunner, n'est pas loin de partager ce point de vue. Si les positions restent ce qu'elles sont maintenant, alors il faudra mettre fin à l'exercice, « à moins que ne surgissent de nouvelles propositions constructives totalement différentes! » (Aargauer Ztg 18 juillet)

Encouragement de la famille, assouplissement de l'âge AVS

Pro Senectute Suisse propose d'assouplir l'âge AVS, pour que les petits rentiers puissent également en bénéficier, en exploitant une partie des excédents de recette de l'impôt fédéral direct (IFD) : qu'en irait-il de cette suggestion? Chacun sait depuis ce printemps que la Confédération peut à nouveau compter sur des excédents de ses rentrées. C'est pourquoi, le Conseil fédéral envisage de sacrifier jusqu'à 1,3 mrd de recettes en provenance de l'IFD, comme il l'a dit au mois de mai. Ce montant irait à une réforme de la fiscalité des couples et de la famille. Tel que présenté par le Conseil fédéral, ce projet apporterait « de substantiels allègements fiscaux aux couples forts de revenus élevés. Les familles avec enfants, bénéficiant de revenus modestes ou moyens, n'y trouveraient guère leur compte », constate Pro Senectute Suisse dans sa réponse à la procédure de consultation.

De l'avis de la Fondation, ce montant de 1,3 mrd annuel devrait contribuer à une politique d'encouragement de la famille digne de ce nom. Il s'agirait d'observer les priorités suivantes : augmentation des déductions fiscales pour enfant, déduction des primes d'assurance maladie et des frais de prise en charge par des tiers, défiscalisation du minimum vital.

« Outre la réforme de la fiscalité de la famille, le financement d'un autre projet de politique sociale nous paraît prioritaire: l'assouplissement, dans une perspective sociale, de l'âge de la retraite », lit-on encore dans la réponse à la procédure de consultation. « Pour alléger, par exemple, les charges qui pèsent sur l'Assurance-invalidité, dont se trouvent exclus de multiples manières les femmes et les hommes âgés, qui ne parviennent plus à se maintenir sur le marché de l'emploi, un assouplissement s'impose de l'avis de Pro Senectute. A cet effet, il faut donc prévoir les finances nécessaires ».



Affiche historique de l'AVS

Deux initiatives

De plus, le conseiller national socialiste Rudolf Rechsteiner projette de lancer une initiative fice net de la Banque nationale suisse, le produit d'un impôt fédéral encore à créer sur les